

SESSIONS HANDICAP



PROPOSITIONS DE SESSIONS « HANDICAP » AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

JUSQU'À CONCURRENCE DE 5 SESSIONS DE 25 À 30 PARTICIPANTS PAR AN
(RENOUVELÉ UNE FOIS)

Préalable : Les sessions proposées ont l'ambition de sensibiliser nos militants à la problématique du handicap, c'est-à-dire de porter un autre regard sur la personne handicapée. Nous pouvons, en tant que syndicalistes, contribuer à l'insertion du salarié handicapé si nécessaire pour sa dignité, c'est aussi l'occasion de mettre en adéquation nos actes avec nos valeurs.

La contribution financière proposée aux organisateurs de ces sessions n'est pas une aide pour le fonctionnement de leur structure, mais une bonne utilisation de la subvention AGEFIPH soumise à contrôle par un organisme extérieur.

Stages consacrés aux professionnels :

En région, sensibilisation des professionnels du reclassement : médecins du travail, assistantes sociales, infirmières du travail, etc.

Cette session, par sa nature, est à conduire en partenariat avec les syndicats directement concernés tant au niveau de son organisation que de son contenu.

- **Durée** : 2 à 3 heures
- **Intervenant** : à déterminer
- **Public** : médecins du travail, assistantes sociales, infirmières du travail, etc.
- **Organisation** : peut s'accoler à tout type de réunion : CA, congrès, spécifique, bureau élargi... dîner débat ou petits-déjeuners (contacter collas@cfecgc.fr)
- **Participants** : 18 à 20 minimum (dont 3 s'engageant à répondre à un évaluateur extérieur)
- **Indemnisation** : participation forfaitaire, sous réserve d'un budget prévisionnel validé par la Confédération + 25 à 30 clefs USB pré-remplies